

AIPR: AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

FORMATION ET EXAMEN POUR LES OPÉRATEURS

Objectifs pédagogiques

OBJECTIFS

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

Public concerné

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® suivants :

- Engin de chantiers (R372M)
- Grues (R377M, R383M, R390)
- Chariots automoteurs de manutention (R389)
- Nacelle (R386)
- Pompe et tapis à béton

Pré-requis

Aucun

Contenu de la Formation

Formation théorique :

- **Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers**
 - L'analyse des réponses
 - Le marquage – Piquetage au sol
 - La cartographie
- **Procédures pour les exécutants avant les chantiers**
 - La procédure DT-DICT
 - Les compétences des personnels
 - Le guide technique: présentation et mode d'emploi
 - La lecture des indices et affleurants
 - Les travaux sans tranchée
- **Procédures au cours du chantier**
 - Les arrêts de chantier: cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire
 - Les dommages: responsabilités, formulaire de constat de dommage
 - Les opérations sur chantier
 - Les cas particulier des travaux urgents
- Exposé didactique, démonstrations,
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire
- Tablettes connectées à internet

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation

Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

Recyclage : Tous les 5 ans

DUREE	DATE	COUT	LIEU
7H SOIT 1 JOUR	13 DECEMBRE 2018	250€ HT SOIT 300€ TTC	24 chemin des vignes 80000 AMIENS